

Gérer une municipalité et sa culture Voulior, c'est pouvoir!

Catherine Dubé

Number 84, Spring 2000

Élus municipaux et patrimoine : une question de vision

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/16837ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dubé, C. (2000). Gérer une municipalité et sa culture : voulior, c'est pouvoir!
Continuité, (84), 29–32.

Vouloir, c'est pouvoir!



par Catherine Dubé

Plusieurs façades de la rue Bégin, de la côte du Passage et de la rue Saint-Joseph, à Lévis, ont retrouvé un air de jeunesse ces dernières années. La municipalité a saisi la perche tendue par la Société d'habitation du Québec, qui accepte par l'intermédiaire de son programme Revitalisation des vieux quartiers de financer à parts égales avec les municipalités les travaux d'amélioration du bâti dans leurs quartiers anciens. Au cours des trois années qu'a duré le programme qui vient tout juste de se terminer à Lévis – la Ville n'a pas encore décidé si elle renouvellerait l'expérience –, deux millions de

Des programmes de la Société d'habitation aux possibles ententes avec l'État en passant par les politiques culturelles sur mesure, une panoplie d'outils administratifs s'offrent aux municipalités désireuses de valoriser leur culture. À celles qui en doutent, on pourrait dire: « Vouloir, c'est pouvoir! »...

dollars ont été distribués aux propriétaires de bâtiments désireux d'effectuer des travaux.

Ce n'est là qu'un exemple des outils dont peuvent user les municipalités pour

Les vieux secteurs de Lévis ont retrouvé un air de jeunesse à la suite de l'adhésion de la Ville au programme Revitalisation des vieux quartiers. Ici, la côte du Passage.

Photo: Constance Lamoureux



Les maisons de l'avenue Park à Gatineau, tout comme celles des rues Poplar, Vianney et Maple ont été érigées par la CIP dans les années 1920. Plusieurs maisons de ce secteur, reconnu d'intérêt patrimonial, ont été restaurées.

Photo: Ville de Gatineau

protéger et mettre en valeur leur patrimoine. Signature d'ententes avec le ministère de la Culture et des Communications, adoption de règlements municipaux ou d'une politique culturelle, les moyens sont nombreux et assez souples pour permettre à toute municipalité de trouver chaussure à son pied.

Le programme Revitalisation des vieux quartiers, par exemple, ne se limite pas aux quartiers à valeur historique. Mais comme ce sont les municipalités qui assurent la gestion du programme sur leur territoire, à Lévis, on a privilégié les demandes d'aide formulées par des propriétaires des vieux secteurs de Lévis, de façon à ce que ce soit surtout des bâtiments à valeur patrimoniale qui soient rénovés ou restaurés. Dans le volet « rénovation résidentielle », le maximum accordé par la Ville à chaque propriétaire se limitait à 30 000\$. Les restaurations spectaculaires n'ont donc pas toujours été au programme, mais ce sont tout de même plus de 150 propriétaires qui ont pu effectuer des travaux souvent importants, comme la réfection d'un toit ou le remplacement d'une galerie.

Le volet « mise en valeur », grâce auquel la rue Bégin a retrouvé bonne mine, a

pour sa part donné des résultats observables. « Nous avons concentré nos interventions et visé des tronçons prioritaires pour que l'action soit visible », dit Gilles Dupuis, architecte à la Ville de Lévis.

DES RÈGLEMENTS SOUPLES

Chaque année, 2 millions de l'enveloppe totale de 20 millions de dollars du programme Revitalisation des vieux quartiers sont destinés à un volet consacré à la conservation du patrimoine bâti. Ce volet s'adresse à toutes les municipalités et non seulement aux villes-centres comme le reste du programme. À une plus petite échelle, la municipalité de Kamouraska a donc elle aussi pu améliorer son coup d'œil grâce à ce volet, dont elle a bénéficié l'an dernier. La municipalité a distribué 16 000\$ à des propriétaires qui ont pu améliorer l'extérieur de leur demeure ancienne. Des têtes de châssis, des poteaux tournés de galeries et des mains courantes ont ainsi pu être réparés. Des détails, certes, mais qui font souvent la différence. « Ces interventions ont eu un heureux effet d'entraînement, souligne le maire, Jean-Guy Charest. Plusieurs propriétaires ont demandé une aide financière après avoir vu les résultats convaincants des travaux de leurs voisins. » C'est pourquoi la municipalité de Kamouraska désire renouveler l'expérience cette année, question de maintenir le rythme des interventions.

À Lévis, tout comme à Kamouraska, on s'est de plus doté de règlements de PIIA

(plans d'implantation et d'intégration architecturale), comme le permet la Loi des cités et villes. En vertu de ces règlements, toute intervention faite sur un bâtiment doit être approuvée par le comité d'urbanisme de la municipalité, qui voit à ce qu'elle respecte l'harmonie du bâtiment, mais sans être contraignante à l'extrême. « On accepte, par exemple, que le bardeau de cèdre d'un toit soit remplacé par autre chose, explique l'architecte de Lévis, Gilles Dupuis. Cela nous crève le cœur chaque fois, mais nous considérons que nous ne pouvons obliger un propriétaire à déboursier 10 000\$ de plus pour ce matériau. »

À Kamouraska, ce type de règlements s'est avéré idéal. Après avoir tenté sans succès pendant quatre ans de convaincre conseillers municipaux et citoyens de faire de la municipalité un site du patrimoine, le maire et M. Guy Drapeau, un citoyen de longue date de la municipalité, se sont tournés vers cette solution. « Les gens ont très bien accueilli cette mesure. Ils se sentent plus libres que si la municipalité avait été désignée site du patrimoine, mais dans les faits cela donne les mêmes résultats! » dit le maire avec un sourire.

LA CULTURE À L'HONNEUR

Parmi les moyens de mettre à l'ordre du jour la culture et le patrimoine, les municipalités peuvent se doter d'une politique culturelle. Elles sont maintenant soixante à l'avoir fait et une trentaine d'autres se préparent à emboîter le pas.

« Par l'adoption d'une politique culturelle, une municipalité affirme sa volonté de s'occuper de la culture », dit Jean-Guy Moreau, agent de recherche et de planification au ministère de la Culture et des Communications. « Par ce geste politique, elle fait de la culture un sujet officiel de discussion. À partir du moment où la politique est adoptée, le citoyen qui se présente au conseil municipal pour parler d'art ou de patrimoine n'est plus considéré comme un intrus. Les citoyens s'attendent aussi à ce que la Ville octroie des budgets à la culture », illustre M. Moreau.

La politique contient les grandes orientations qui balisent la mission culturelle que se donne la municipalité, mais aussi des objectifs concrets à réaliser, ainsi qu'un plan d'action pour y arriver. Jusqu'à maintenant, ces politiques ont surtout été l'affaire de villes assez importantes.

Parmi les municipalités de moins de 5000 habitants, on compte sur les doigts d'une main celles qui en ont adopté une. Il s'agit d'endroits où la culture était déjà une facette de l'identité de la municipalité, comme Saint-Jean-Port-Joli ou Trois-Pistoles.

« Les petites municipalités sentent elles aussi l'importance de s'occuper de la culture, mais elles n'ont souvent pas les moyens de le faire », explique Michel de la Durantaye, professeur au Département de sciences des loisirs à l'Université du Québec à Trois-Rivières et auteur d'un rapport de recherche sur les politiques culturelles. Les budgets de ces petites agglomérations ne leur permettent pas de consacrer des sommes importantes à la culture et elles n'ont pas un personnel suffisant pour s'occuper de ces questions.

Pour elles, la solution passe par la mise en commun des ressources. Et cette voie est de plus en plus privilégiée par l'intermédiaire de politiques culturelles adoptées par les MRC, maintenant au nombre de huit. L'addition des fonds de tous les partenaires, le partage des équipements culturels et la canalisation des énergies de tous permettent de lancer des projets de plus grande envergure que ce qui aurait pu être fait individuellement.

Dans plusieurs cas, on a ainsi pu constituer des réseaux touristiques mettant en valeur les richesses patrimoniales de toutes les municipalités de la MRC. Le patrimoine occupe d'ailleurs une place de choix dans ces politiques à portée plus régionale. « La vocation culturelle des MRC est différente de celle des municipalités », expose Michel de la Durantaye. Les municipalités doivent soutenir l'ensemble des volets de la vie culturelle. Le patrimoine constitue un de ces volets, en parallèle avec la diffusion des arts de la scène, la bibliothèque – qui occupe souvent plus de la moitié du budget destiné à la culture –, les arts visuels, etc. La MRC pense pour sa part en termes de développement régional. Dans cette optique, elle privilégie le tourisme, et souvent le tourisme patrimonial.

DES ENTENTES SUR MESURE

Les municipalités qui possèdent une politique culturelle ont, depuis 1995, la possibilité de signer une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications. Les deux partenaires déterminent les objectifs à atteindre en matière de culture et

s'engagent à verser l'argent nécessaire à leur réalisation, la contribution de chacun étant négociée selon les projets et les montants disponibles.

Ce genre de partenariat entre les municipalités et le ministère ne date pas d'hier. Durant les 20 dernières années, plus de 400 ententes sectorielles, surtout en patrimoine, ont été signées. C'est cependant la première fois que le ministère offre la possibilité de négocier des ententes couvrant l'ensemble du domaine culturel, ce qui présente l'avantage de permettre un montage financier global. La souplesse est aussi au rendez-vous, l'entente étant adaptée aux besoins et aux moyens particuliers de la municipalité, contrairement aux programmes classiques de subventions du ministère, dont les critères précis doivent être respectés.

Jusqu'à maintenant, même si les ententes englobent l'ensemble de la chose culturelle d'une municipalité, presque toutes laissent une bonne place au patrimoine. Selon Jean-Guy Moreau, le quart du financement des ententes lui serait destiné. Le type d'action privilégié varie évidemment selon le potentiel de la municipalité. Dans une ville comme Trois-Rivières, on laissera une large place à la mise en valeur du patrimoine bâti, dans une autre où il y a peu de traces du passé, on favorisera la transmission des connaissances. La notion de patrimoine emprunte aussi parfois le détour de l'urbanisme. « Ce que l'on construit aujourd'hui constitue le patrimoine de demain », explique M. Moreau. Nous essayons donc de sensibiliser les élus à cette question, en leur suggérant d'inclure des objectifs concernant les nouvelles constructions. »

Et le patrimoine, qui faisait déjà l'objet d'ententes, ne se trouve pas pénalisé par la mise en place des ententes globales en culture, assure Jean-Guy Moreau. « C'est difficile à mesurer, mais à mon avis, ce type d'entente entraîne plutôt une plus grande harmonisation des actions de mise en valeur des différentes facettes du patrimoine. »

Jusqu'à maintenant, le montant total dévolu par le gouvernement aux ententes de développement s'élève à 29 millions de dollars. Vingt municipalités et six MRC ont signé des ententes, la plupart du temps triennales, et certaines ont depuis été renouvelées. Les résultats dans le domaine du patrimoine sont déjà palpables. À Hull, un architecte qui soutient les propriétaires privés dans leurs travaux de

restauration reçoit un salaire grâce à l'entente. À Gatineau, plusieurs maisons du plus vieux quartier de la ville, le Poplar Maple Park, ont été restaurées et on a installé des panneaux d'interprétation sur des édifices de la ville. À Lévis, on a mis sur pied un programme de subventions pour aider les propriétaires à respecter les règlements de PIIA. La MRC L'Île-d'Orléans a mis en place un réseau de sites patrimoniaux et fourni de l'aide aux organismes d'interprétation du patrimoine, en plus d'accorder une aide technique et financière aux propriétaires de maisons anciennes.



Au cours des dernières années, la Ville de Hull a investi beaucoup d'argent dans l'embellissement de son centre-ville, entre autres dans le secteur de La Promenade. Hull est l'une des villes qui ont signé une entente avec le MCCQ pour la mise en valeur de leur patrimoine et le soutien à la culture.

Photo : Ville de Hull

VERS LE DIALOGUE

Éric Soucy, directeur de la Direction de l'Outaouais du MCCQ, est bien au fait des demandes des élus lors des discussions entourant les ententes : c'est lui qui a négocié les ententes de trois villes importantes, soit Laval, Hull et Gatineau. « Les discussions s'amorcent presque toujours sur une question des élus, qui nous demandent combien d'argent nous avons à offrir, remarque M. Soucy. En discutant, nous arrivons à établir des priorités. » Ce dialogue a une portée très positive sur les relations entre le ministère et les administrations municipales. « Un partenariat est ensuite établi. Nous nous reconnaissons une expertise mutuelle et nous collaborons dans d'autres dossiers, comme celui de la E.B. Eddy, à Hull », illustre M. Soucy.

Les ententes s'avèrent aussi d'excellents leviers pour convaincre d'autres partenaires, tels que les entreprises privées ou les commissions scolaires, de participer à certains projets. Les ententes ont aussi l'heureux effet de protéger les enveloppes budgétaires réservées à la culture. Au cours des dernières années, certaines seraient probablement passées sous le

couperet des compressions budgétaires autrement.

En 20 ans de travail auprès des municipalités dans le domaine du patrimoine, Éric Soucy est à même de constater le chemin parcouru du point de vue de l'intérêt des élus pour la question. « Le patrimoine a toujours été un moyen privilégié d'introduire la notion de culture dans le dialogue

avec les municipalités, parce que c'est souvent tangible. C'est quand même incroyable de voir à quel point la sensibilité des élus a changé durant ce temps. Et pour le mieux! »

■
Catherine Dubé est journaliste indépendante.

CHARLESBOURG • HAUTE-SAINT-CHARLES

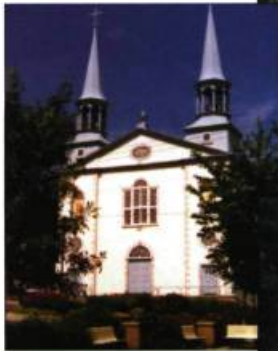
Le passé au cœur du présent



- Le Trait-Carré de Charlesbourg (1665) et son plan radial unique en Amérique du Nord



- Le Moulin des Jésuites, érigé en 1740



- L'église Saint-Charles-Borromée, construite en 1830 d'après les plans de l'architecte Thomas Baillairgé



- Le Parc de la Falaise et de la chute Kabir Kouba sur les territoires de Loretteville et de la réserve de Wendake



- Le lac Saint-Charles, haut lieu de villégiature aux XVIII^e et XIX^e siècles



Membre du réseau Villes et Villages d'Art et de Patrimoine